

**MINISTERE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

**DIRECTION DES ARCHIVES
DEPARTEMENT DES PUBLICS**

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE THEMATIQUE

AO 59

Claude CHAYET

Ambassadeur de France

LA COURNEUVE 2021

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 59 – Claude CHAYET, Ambassadeur de France

Notice biographique

Né le 16 Août 1920.

Formation.— Licencié en droit ; diplômé d'études supérieures en droit public ; d'économie politique et en droit romain ; diplômé de l'école libre des sciences politiques.

Carrière : Directeur de Cabinet du commissaire de la République à Orléans, 1944-1945, puis au ministère des Affaires étrangères depuis 1945 ; successivement au service juridique (1946-1952) au service des pactes (1952-1953) ; Conseiller juridique, 1953-1957 ; Conseiller d'ambassade à la délégation française aux Nations Unies, 1957-1961 ; Consul général à Oran (Algérie), 1962-1963 ; chargé d'Affaire, 1964, puis premier conseiller, 1965-1966, en Chine ; Premier conseiller, 1966, puis délégué permanent adjoint de la France, 1967-1970, auprès des Nations Unies ; Ministre plénipotentiaire, 1969 ; Ambassadeur, 1970-1972, au Congo-Kinshasa devenu en 1971 la République du Zaïre ; Délégué général de France à Hanoï, décembre 1972, puis ambassadeur auprès de la République démocratique du Viêt-Nam, 1973-1974 ; Directeur des conventions administratives et consulaires à l'administration centrale, 1974-1979 ; Ambassadeur auprès de la République populaire de Chine, 1979-1982 ; Chef de la délégation à la commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins, 1984-1986. Admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1986.

4 entretiens :

Entretiens réalisés au Quai d'Orsay, interrogé par Pierre Jardin, Laurent Cesari, professeur d'histoire contemporaine et des relations internationales, et Catherine Oudin, conservatrice du patrimoine.

Communication : Libre

Entretien n°1 réalisé le 22 Janvier 1998. (2h)

- [1] 1944-1945, Directeur du cabinet du commissaire de la République à Orléans
- [2] 1946-1957, Service juridique et Pactes au ministère des Affaires étrangères.
- [3] 1957-1962 O.N.U., deuxième conseiller à la mission permanente
- [4] 1964 Chargé d'affaire par intérim à Pékin : souvenirs
- [5] 1970-1972 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Congo-Kinshasa : quelques souvenirs

Entretien n°2 réalisé 29 Janvier 1998. (2h)

- [1] Négociations des accords d'Evian

[2] 1962-1964 Consul général à Oran

Entretien n°3 réalisé le 5 Février 1998. (1h50)

[1] 1964-1966 Chine, premier conseiller à Pékin, puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire 1979-1982

[2] 1972-1973, Délégué général auprès de la République démocratique du Vietnam, puis ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire 1973-1974.

Entretien n°4 réalisé 2 avril 1998. (1h40)

[1] 1966-1970, Premier conseiller à la mission permanente à l'O.N.U. puis représentant permanent-adjoint.

[2] 1970-1972 Congo-Kinshasa, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

[3] 1974-1979 Directeur des conventions administratives et des Affaires étrangères.